

MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

L'Augustinois

NUMÉRO 4 • AOÛT 2026





Mot du maire

Bien gouverner, c'est répondre des résultats

Au cours des dernières semaines, certains dossiers ont particulièrement retenu mon attention. Publication des états financiers de l'Agglomération, partage des dépenses entre les villes liées, reconnaissance de l'Agglomération comme Réserve de biosphère de l'UNESCO et double-jeu à l'égard du lac St-Augustin. À première vue, ces sujets semblent sans lien direct entre eux. Ils touchent pourtant tous un même aspect : la responsabilité. Celle des élus.

En politique municipale, il est facile de discuter d'intentions, d'afficher une posture vertueuse ou de discourir et philosopher sur des idéaux. Les intentions sont souvent bonnes, les objectifs louables et les présentations soignées.

Mais gouverner ne consiste pas à pérorer devant les micros ni à se gargariser de visions ambitieuses tout en négligeant les réalités quotidiennes et les infrastructures qui se dégradent. La base.

Bien gouverner consiste à prendre des décisions dont les conséquences seront supportées par les citoyens pendant des années. Une décision doit donc toujours être évaluée et prise (ou pas) non seulement en fonction de ce qu'elle promet aujourd'hui, mais aussi de ce qu'elle produira réellement demain.

C'est précisément une réserve que nous avons exprimée lors de l'adoption du règlement R.A.V.Q. 1714 sur le partage des dépenses d'agglomération. À l'époque, certains esprits pressés, séduits par l'effet immédiat du règlement, s'en sont rapidement réjouis. Notre conseil municipal a refusé de tomber dans le panneau, y voyant plutôt une formule bancal qui modifiait profondément le partage du risque entre les municipalités et qui, à terme, créerait davantage d'iniquités que d'effets bénéfiques.

Nous avons notamment dénoncé la disparition du mécanisme qui permettait auparavant de retourner aux villes liées leur part des surplus constatés lors des états financiers vérifiés. Aujourd'hui, les résultats sont connus. Les états financiers 2025 de l'agglomération font état d'un surplus de plus de 18 millions de dollars. C'est dire que nous avons versé davantage que ce qui était nécessaire pour financer les dépenses réelles. Pourtant, cet excédent ne nous sera pas retourné. Pour

Saint-Augustin-de-Desmaures seulement, c'est près de 1 M\$ facturés en trop et perdus. Ce n'est plus une hypothèse. C'est un fait.

À cela s'ajoute maintenant un autre enjeu préoccupant. La contribution gouvernementale annuelle de 7 M\$ affectée au paiement des quoteparts des 2 villes liées (depuis plus d'une dizaine d'années) nous est dorénavant facturée en partie advenant qu'elle ne soit pas reconduite. Or elle n'est actuellement confirmée ni pour 2026, ni pour les années suivantes. Les villes liées doivent désormais assumer 50% du risque financier associé à cette contribution, ce qui n'était pas le cas auparavant. La Ville de Québec nous a pris comme assureurs d'une entente qu'elle a avec le gouvernement et à laquelle nous ne sommes pas partie. Pour Saint-Augustin-de-Desmaures, l'impact est de près de 2,3 M\$ par an.

La question n'était pas de savoir si une telle situation pouvait survenir. Elle était de déterminer qui en assumerait les conséquences si elle se produisait. Ce n'est plus une éventualité. Nous y sommes. Ça va coûter 2,3 M\$ de plus à Saint-Augustin-de-Desmaures à chaque année où la Ville de Québec perdra cette subvention, 2026 inclus.

Le rôle d'un conseil municipal consiste à anticiper avant que les problèmes ne deviennent des factures. Ce qui se concrétise aujourd'hui est exactement ce que nous avons dénoncé l'automne dernier.

Le même principe s'applique au cas du lac St-Augustin. Lorsque vient le temps de mettre en valeur le territoire de l'agglomération, le lac St-Augustin est un "joyau environnemental", reconnu dans le Schéma d'aménagement et mis en évidence dans la démarche ayant conduit à la reconnaissance par l'UNESCO. Nous nous en réjouissons.

Mais lorsqu'il est question d'assumer les responsabilités que la loi confie à l'agglomération relativement à ce même lac, le discours n'est pas le même.

Une responsabilité prévue par la loi ne disparaît pas parce qu'elle est coûteuse ou complexe. Elle ne disparaît pas davantage parce qu'on s'entête à nier son existence. Une responsabilité n'est pas un exercice de communication. C'est une obligation. À fortiori lorsque que prévue explicitement dans la Loi.

« Bien gouverner consiste à prendre des décisions dont les conséquences seront supportées par les citoyens pendant des années. »



MOT DU MAIRE – SUITE

La crédibilité d'une organisation publique ne repose pas tant sur les distinctions qu'elle reçoit ou les projets qu'elle annonce. Elle repose d'abord sur sa capacité à appliquer les règles et respecter la Loi, à agir avec cohérence, à reconnaître ses responsabilités et à prendre des décisions qui résisteront au temps.

C'est cette approche qui guide notre conseil municipal depuis plusieurs années. Préserver la santé financière de notre Ville, investir lorsque c'est nécessaire et pertinent, minimiser l'endettement, refuser les mécanismes inéquitables et défendre les intérêts des Augustinois lorsque les principes de gouvernance ou d'équité sont en jeu.

Les résultats de notre récent sondage de satisfaction citoyenne, présentés dans cette édition et sur le site Web de la Ville, sont excellents. Cela dit, un taux de satisfaction de 97 % ne constitue pas une finalité ni un motif de complaisance. Il représente plutôt une responsabilité supplémentaire : demeurer fidèles à notre approche, fondée sur la rigueur, la prudence, l'anticipation et la qualité des services de base.

Cette façon de faire n'est pas spectaculaire. Et elle exige patience, réflexion et de prudence. En administration publique, les décisions se jugent rarement à leur première année. Elles s'évaluent à leurs résultats, à moyen et à long terme.

Précipitation, empressement et agitation sont rarement gages de succès. Prendre le temps, analyser, prévoir et agir avec prudence, telle est notre approche. Elle est plus exigeante et moins flamboyante, mais Ô combien plus sage, réfléchie et efficace.

Les intentions relèvent du discours. Les responsabilités relèvent des faits.

Plus que jamais, c'est sur les faits, la rigueur et la prudence que nous continuerons de fonder nos décisions, en prenant le temps de réfléchir avant d'agir.

« Les bœufs sont lents, mais la terre est patiente. »



Sylvain Juneau
Maire de Saint-Augustin-de-Desmaures

« Les intentions relèvent du discours. Les responsabilités relèvent des faits. »



Conseillers·ères municipaux



District no 1 (Des Coteaux)

Eric Fiset
eric.fiset@vsad.ca



District no 2 (Portneuf)

Jean Simard
jean.simard@vsad.ca



District no 3 (Lahaye)

Yannick LeBrasseur
yannick.lebrasseur@vsad.ca



District no 4 (Du Roy-Lac Nord)

Élise Paquette
elise.paquette@vsad.ca



District no 5 (Lac Sud)

Martin Maranda
martin.maranda@vsad.ca



District no 6 (Les Bocages)

Chantal Brochu
chantal.brochu@vsad.ca



District no 7 (Haut-Saint-Laurent)

Richard Levesque
richard.levesque@vsad.ca



District no 8 (Lionel-Groulx)

Jacques Bouchard
jacques.bouchard@vsad.ca

Avis publics

En vertu du Règlement n° 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, nous vous informons que les avis publics suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter au <https://vsad.ca/avis>.

14 juillet Appel d'offres

APO-2026-023 - Contrat pour la réalisation de travaux relatifs à la relocalisation du parc canin (SEAO 20158894)

9 juillet Promulgation des règlements n°s 2026-766 et 2026-767 modifiant le Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.

Promulgation du Règlement n° 2026-768 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-460 concernant l'adhésion de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (R.L.R.Q., c. R-9.3) que pour le maire seulement

19 juin Demande de dérogations mineures

2044, 8^e Avenue (lot 2 814 643)

Appel d'offres

APO-2026-022 - Contrat pour la réalisation des travaux de réfection de voirie et de chaussée de la rue de l'Hétrière et du chemin du Roy (SEAO20153867)

18 juin Promulgation du Règlement n° 2026-769 sur la gestion contractuelle

12 juin Appel d'offres

APO-2026-018 - Contrat pour l'acquisition ou la location d'équipements de distribution de lubrifiants et la fourniture d'huiles et graisses (SEAO 20152190)

5 juin

Règlement n° 2026-766 modifiant le Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition

Règlement n° 2026-767 modifiant le Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition

5 juin

Promulgation du Règlement n° 2026-764 modifiant le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques

29 mai

Demandes de dérogations mineures

216, Pierre-Couture
4612F, rue des Bosquets (lot 4 150 635)

29 mai

Appel d'offres (lot 2 812 318)

APO-2026-020 - Contrat pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif - Réfection du chemin du Roy et de la rue de l'Hétrière (SEAO 20148816)

22 mai

Promulgation du Règlement n° 2026-765 modifiant le Règlement n° 2025-743 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires

21 mai

Dépôt du rapport financier 2025

20 mai

Appel d'offres

APO-2026-019 - Contrat pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif - Aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte (Phase II) (SEAO20146975)

À l'agenda ce mois-ci

Août

Tous les détails de la programmation se trouvent au [VSAD.ca/programmation](https://vsad.ca/programmation).

Dimanche 2 août



Marché public, de 10 h à 13 h, au parc du Millénaire

Lundi 3 août



Collecte des déchets et du recyclage (secteur 1)



Paiement des taxes municipales, consultez votre compte de taxes municipales via le Portail citoyen.



Inscription pour **la collecte des encombrants du 5 août**, via le Portail citoyen ou par téléphone avant midi.



Augustin, votre bibliobus culturel, de 13 h à 17 h, au parc du centre Delphis-Marois

Mardi 4 août



Collecte des déchets et du recyclage (secteur 2)



Augustin, votre bibliobus culturel, de 9 h à 12 h, au parc du centre Delphis-Marois



Les beaux mardis : Rafrachissant, de 18 h 30 à 20 h, au centre socio-récréatif les Bocages



ATTENTION ! Ce symbole signifie que la participation à cette activité nécessite une inscription.

Mercredi 5 août



Collecte des déchets et du recyclage
(secteur 3)



Collecte des encombrants



Mercredi chez Augustin, de 18 h à 20 h,
au parc du centre Delphis-Marois

Jeudi 6 août



Collecte des déchets et du recyclage
(secteur 4)



Les jeudis animés, de 18 h à 20 h 30,
au parc du Millénaire

Vendredi 7 août



Autour du piano public, de 10 h à 12 h,
au centre communautaire des Campus

Samedi et dimanche 8 et 9 août



Wibit parcours gonflable,
de 13 h 35 à 15 h 25, au Complexe sportif

Dimanche 9 août



Marché public, de 10 h à 13 h,
au parc du Millénaire

Lundi 10 août



Collecte des déchets (secteur 1)



Augustin, votre bibliobus culturel,
de 13 h à 17 h, au parc Bivouac

Mardi 11 août



Collecte des déchets (secteur 2)



Augustin, votre bibliobus culturel,
de 9 h à 12 h, au parc Bivouac



Les beaux mardis : Artistique,
de 18 h 30 à 20 h, au parc Place-Portneuf

Mercredi 12 août



Collecte des déchets (secteur 3)



Mercredi chez Augustin, de 17 h à 20 h,
au parc Bivouac

Jeudi 13 août



Collecte des déchets (secteur 4)



Les jeudis animés, de 18 h à 20 h 30,
au centre communautaire des Campus

Vendredi 14 août



Autour du piano public, de 10 h à 12 h,
au centre communautaire des Campus

Dimanche 16 août



Marché public, de 10 h à 13 h,
au parc du Millénaire

Lundi 17 août



Collecte des déchets et du recyclage
(secteur 1)

Mardi 18 août



Collecte des déchets et du recyclage
(secteur 2)



**Début des inscriptions aux activités de la
programmation automnale**, à 9 h
[VSAD.ca/programmation](https://vsad.ca/programmation)

Mercredi 19 août



Collecte des déchets et du recyclage
(secteur 3)

Jeudi 20 août



Collecte des déchets et du recyclage
(secteur 4)



L'Avant-Nuit, de 18 h à 21 h,
au parc Riverain

Dimanche 23 août



Marché public, de 10 h à 13 h,
au parc du Millénaire

Lundi 24 août



Collecte des déchets (secteur 1)

Mardi 25 août



Collecte des déchets (secteur 2)



Séance ordinaire du conseil, à 18 h 30,
à l'hôtel de ville et en ligne

Mercredi 26 août



Collecte des déchets (secteur 3)

Jeudi 27 août



Collecte des déchets (secteur 4)

Dimanche 30 août



Marché public, de 10 h à 13 h,
au parc du Millénaire

Lundi 31 août



Collecte des déchets et du recyclage
(secteur 1)



Inscription pour **la collecte des encombrants
du 2 septembre**, via le Portail citoyen ou par
téléphone avant midi.



ATTENTION ! Ce symbole signifie que la participation à cette activité nécessite une inscription.

Bon à savoir, en rafale

Faits saillants du rapport financier 2025

Conformément aux exigences de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire a présenté les faits saillants du rapport financier vérifié 2025 lors de la séance publique du conseil municipal du 2 juin dernier. Vous pouvez visionner la webdiffusion de cette séance sur le site web de la Ville, sous l'onglet Conseil municipal, puis Séances 2026 au <https://vsad.ca/séances>.

Le rapport financier complet s'y trouve également dans l'onglet Rapports au [VSAD.ca/budget](https://vsad.ca/budget).

Voici les faits saillants du rapport financier 2025 de la Ville liés aux opérations de fonctionnement et à des fins fiscales. Notez que tous les montants sont arrondis afin d'alléger la lecture.

Données financières liées au fonctionnement

Pour l'année financière 2025, les revenus ont atteint 78,7 M\$, soit 2,5 M\$ de plus que les prévisions budgétaires. Les dépenses liées au fonctionnement se sont élevées à 75,4 M\$, ce qui correspond à 5,7 M\$ de moins qu'aux dépenses planifiées. Ainsi, avant le traitement fiscal et les investissements, les revenus et les dépenses réalisés par la Ville engendrent un surplus lié aux opérations de près de 3,2 M\$ à l'exercice financier 2025.

Données financières à des fins fiscales

Les résultats liés au fonctionnement font l'objet d'un audit des vérificateurs comptables externes et sont soumis à l'application des règles fiscales propres aux organismes municipaux. Ainsi, le rapport financier 2025 présente un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 5,1 M\$. Ce résultat s'explique par des revenus de 78,7 M\$, des charges de 73,6 M\$ qui incluent notamment l'amortissement d'immobilisations (9,3 M\$) et différentes autres affectations.

Revenus

En 2025, la Ville a réalisé des revenus supérieurs à ses prévisions budgétaires qui totalisent 2,5 M\$. Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Les droits de mutation immobilière ont rapporté près de 1,2 M\$ de plus que prévu, pour un total de 3,2 M\$, en raison d'un nombre élevé de transactions immobilières d'importance (secteurs industriel, commercial et résidentiel).
- La Ville a encaissé un remboursement de 1,7 M\$ provenant de la répartition de surplus engendrés par l'Agglomération de Québec pour l'année 2024.
- D'autres catégories de revenus perçus ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, soit les revenus d'intérêts sur les placements et sur les encaisses qui ont été de 3,4 M\$, soit 1,2 M\$ sous la prévision; ainsi que les revenus de taxation industriels qui ont été inférieurs de 0,6 M\$, en raison d'un projet dont la construction ne s'est pas réalisée en 2025.



Dépenses

En 2025, la Ville a réalisé des dépenses de 75,4 M\$ qui sont inférieures de 5,7 M\$ aux dépenses planifiées. Cet écart est principalement dû à l'ajustement de la quote-part 2025 de l'agglomération (-5,5 M\$).

Investissements

Une somme de 6,3 M\$ a été affectée au paiement comptant de projets d'investissement de la Ville, soit 3,8 M\$ de plus que ce que le budget 2025 prévoyait. Les travaux d'investissements de la ville ont totalisé 21,6 M\$ en 2025, financés comptant par le surplus accumulé et par le budget courant. Les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- Continuité du réaménagement et de la mise aux normes du garage municipal et de l'Hôtel de ville : 7,3 M\$
- Travaux de pavage des rues : 3,6 M\$
- Réaménagement des intersections des routes Tessier, 138 et de Fossambault : 2,7 M\$
- Travaux d'aménagement au parc de la Falaise : 1,2 M\$
- Acquisitions d'équipements et de machineries : 1,1 M\$
- Mise à niveau du Parc Richard-Gosselin : 0,7 M\$
- Conception et réaménagement intérieur de la bibliothèque Alain-Grandbois : 0,7 M\$
- Réfection du rang des Mines et chemin Girard : 0,5 M\$

Conclusion

L'année financière 2025 s'est terminée avec un surplus de fonctionnement de plus de 3,2 M\$ (5,1 M\$ à des fins fiscales). Ce surplus, comme ceux des années antérieures, sera appliqué au paiement comptant des projets d'investissement et au remboursement accéléré de la dette.

La dette nette supportée par l'ensemble des contribuables est de 2,8 M\$ au 31 décembre 2025, après un remboursement de 24,5 M\$ réalisé en cours d'année 2025. Le surplus total non affecté est quant à lui de 52,3 M\$ à cette même date.

Taxes municipales : évitez les frais additionnels

Au cours des dernières semaines, un relevé de compte a été envoyé à tous les propriétaires ayant un solde échu impayé à leur dossier, peu importe le montant.

Solde impayé de taxes 2025 : Processus de vente pour taxes

- **Août 2026** : envoi d'une lettre informative et de rappel (30 \$ de frais ajoutés au dossier).
- **25 août 2026** : adoption d'une résolution du conseil municipal autorisant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes (50 \$ de frais ajoutés au dossier).
- **3 septembre 2026** : transmission d'un avis aux propriétaires par poste recommandée ou par huissier (les frais correspondants sont ajoutés au dossier).
- **16 septembre 2026** : publication du premier avis public des immeubles en vente pour taxes (100 \$ de frais ajoutés au dossier).
- **7 octobre 2026** : envoi d'un second avis aux propriétaires (frais de courrier recommandé ou d'huissier ajoutés au dossier).
- **15 octobre 2026** : publication du second avis public des immeubles en vente pour taxes (100 \$ de frais ajoutés au dossier).
- **5 novembre 2026** : tenue de la vente pour défaut de paiement de taxes (100 \$ de frais ajoutés au dossier).

Important : les frais mentionnés ci-dessus sont cumulatifs et s'ajoutent au montant des taxes impayées.

Bonne nouvelle : la vente d'un immeuble est annulée dès que toutes les sommes dues sont acquittées.



Pour tous les détails concernant les taxes municipales, dont le calendrier de paiements, consultez le [VSAD.ca/budget-finance](https://vsad.ca/budget-finance).

Astuce

Consultez votre compte de taxes municipales en ligne facilement et au moment qui vous convient grâce à Voilà! Rendez-vous sur le Portail citoyen pour vous inscrire : citoyen.vsad.ca

Collecte de feuilles



IMPORTANT !

Collecte des feuilles : place au sac de papier !

Dès l'automne 2026, les sacs de papier seront obligatoires pour la collecte des résidus verts.

Cette transition permettra d'améliorer le compostage tout en évitant l'utilisation de plusieurs centaines de sacs de plastique chaque année.

- Pratiques et écologiques, les sacs de papier se décomposent avec les feuilles, ne laissent aucun résidu plastique et limitent les odeurs ainsi que la moisissure.
- Pensez également à l'herbicyclage et au feuillicyclage, deux solutions simples qui enrichissent naturellement votre pelouse tout en réduisant la quantité de matières à ramasser.

Merci d'adopter dès maintenant ces gestes gagnants pour l'environnement !

Pour tous les détails : [VSAD.ca/matieresresiduelles](https://vsad.ca/matieresresiduelles)



FAVORISER LA PLANTATION D'ARBRES CHEZ VOUS !

Aide financière

Pouvant aller jusqu'à 500 \$ par année

[VSAD.CA/aide-financiere-plantation-arbres](https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres)







Eau potable

Les points clés à retenir cet été

- L'utilisation de l'eau potable est réglementée afin de préserver cette ressource essentielle et de réduire les périodes de forte consommation d'eau.
- Les jours et les heures d'arrosage varient selon votre adresse (numéro pair ou impair). Consultez [VSAD.ca/citoyens/environnement](https://vsad.ca/citoyens/environnement) pour connaître les règles qui s'appliquent à votre résidence.
- L'arrosage des pelouses est limité à une journée par semaine, pour une durée maximale de 2 heures.
- L'arrosage manuel des jardins, fleurs, arbres et potagers est permis en tout temps.
- Les systèmes d'arrosage automatiques doivent être munis d'une minuterie fonctionnelle.
- Le lavage des véhicules est permis, idéalement avec un seau ou un boyau muni d'un dispositif d'arrêt manuel.
- Pour nettoyer les entrées et les surfaces extérieures, privilégiez un balai ou un souffleur, afin de limiter l'utilisation de l'eau.

**Ensemble,
adoptons une gestion responsable
de l'eau potable !**



Vos parcs se transforment : où en sont les travaux ?

Les travaux se poursuivent dans nos parcs

Au **parc Richard-Gosselin**, la transformation est maintenant complétée. Au cours des dernières semaines, nous avons mené à terme son évolution, passant d'un parc de voisinage à un véritable parc de quartier conçu pour répondre aux besoins des citoyens de tous âges. Les travaux de remise à niveau sont terminés, les nouveaux modules de jeux ainsi que les filets de pickleball ont été installés, et l'ouverture officielle des terrains a eu lieu le 10 juillet.

Au **parc de la Falaise**, nous mettons tout en œuvre pour vous offrir un aménagement de qualité, réalisé selon les standards de construction auxquels vous êtes habitués. Notre priorité demeure de vous livrer un site sécuritaire et à la hauteur de vos attentes.

Les travaux sont réalisés par l'entrepreneur Relief, responsable de l'exécution et du respect de l'échéancier prévu au contrat. Bien que la fin du chantier ait été initialement fixée à l'automne dernier, certains délais sont survenus, hors du contrôle de la Ville. L'entrepreneur invoque principalement des difficultés d'approvisionnement pour des matériaux essentiels à la construction de l'escalier, notamment les filets de protection et la quincaillerie de fixation.

Nous savons que ce retard peut être décevant et que plusieurs d'entre vous attendent avec impatience de pouvoir profiter pleinement du parc. Toutefois, pour des raisons de sécurité, la section comprenant l'escalier demeurera fermée jusqu'à la fin complète des travaux et jusqu'à ce que les installations soient jugées entièrement sécuritaires. Rappelons que ce secteur se trouve dans une zone à forte pente.

Entre-temps, une partie du parc est déjà accessible et peut être utilisée.

Finalement, soyez assurés que la Ville veille au respect de l'ensemble des clauses du devis, incluant ce qui a trait aux conséquences du retard de livraison.

Merci de votre compréhension et de votre patience. Dès qu'une date d'ouverture complète sera connue, vous en serez informés.



Parc Richard-Gosselin



Parc de la Falaise

La VSAD en action pour vous

96 % de satisfaction

Une confiance qui nous motive !

Votre satisfaction est au cœur de nos priorités ! Selon les résultats du plus récent sondage Léger, 96 % de nos citoyens se disent satisfaits de la qualité générale des services municipaux.

Ce résultat démontre que les services offerts répondent à vos besoins et à vos attentes. Il témoigne également du travail et de l'engagement de nos équipes, qui œuvrent chaque jour à vous offrir des services accessibles, efficaces et de qualité.

Nous vous remercions de votre confiance. Vos commentaires et votre appréciation nous encouragent à poursuivre nos efforts d'amélioration continue afin de vous offrir une expérience citoyenne toujours à la hauteur de vos attentes.

Consultez les résultats complets du sondage : <https://vsad.ca/sondage-satisfaction-leger>



Naviguons ensemble, en toute courtoisie

Cet été, profitez du lac Saint Augustin en adoptant des comportements sécuritaires et respectueux. Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) assurera une présence sur le plan d'eau tout au long de la saison et les patrouilleurs veilleront au respect des éléments suivants :

- Carte de compétence ;
- Équipements obligatoires ;
- Limite de vitesse de 55 km/h.

Les vagues générées par les embarcations peuvent incommoder les autres usagers, endommager les rives et nuire aux activités nautiques. Il est donc important d'adapter votre vitesse et votre conduite selon les conditions.

Naviguer de façon responsable, c'est assurer la sécurité de tous et préserver la qualité du lac !



Une brigade de prévention au service de la communauté

Tout au long de l'été, une brigade de sécurité et de prévention sillonne nos parcs et espaces publics. Composée de quatre étudiants en Techniques policières (Alexane, Mathys, Kelly-Ange et Charles), cette équipe est présente sur le terrain, de jour comme de soir, afin d'aller à votre rencontre.

Par leur présence bienveillante, les membres de la brigade contribuent à maintenir des lieux propres, sécuritaires et accueillants. Leur approche est entièrement axée sur la prévention, l'information et le dialogue. Ils n'émettent ni constats d'infraction ni sanctions.

Rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque citoyen de contribuer au maintien d'un climat sécuritaire, respectueux et agréable dans nos installations, notamment en signalant les situations nécessitant une intervention.

- Pour une **situation nécessitant une intervention policière non urgente**, communiquez avec le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) au 418 691-6911. Cette ligne permet notamment de porter plainte, de signaler un véhicule abandonné ou de déclarer tout événement nécessitant l'ouverture d'un dossier.
- **En cas d'urgence ou lorsque la sécurité des personnes est menacée**, composez le 911 sans délai.

En utilisant le bon numéro au bon moment, chacun contribue à une prise en charge plus efficace des demandes et au maintien de services de qualité pour l'ensemble de la communauté.



Dans l'ordre de gauche à droite : Alexane, Mathys, Kelly-Ange et Charles.

Ici, la confiance circule

De nouveaux aménagements pour des déplacements plus sécuritaires dans le secteur les Bocages

À la suite de l'étude de circulation réalisée dans le secteur les Bocages, nous mettrons en place de nouveaux aménagements visant à améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements pour tous les usagers de la route.

Des arrêts obligatoires dans toutes les directions seront ajoutés aux intersections des rues de l'Hêtrière et Maranda, ainsi que Lionel-Groulx et des Landes. Ces mesures contribueront à accroître la visibilité, à réduire les risques de conflit entre les usagers et à rendre les intersections plus sécuritaires.

Afin de favoriser les déplacements actifs, des améliorations seront également apportées aux infrastructures piétonnes et cyclables :

- Une traverse piétonne protégée sera aménagée à l'intersection des rues de l'Hêtrière et Maranda ;
- Des traverses cyclables ainsi qu'une traverse piétonne seront ajoutées à l'intersection des rues Lionel-Groulx et des Landes afin d'assurer une meilleure continuité du réseau de transport actif.

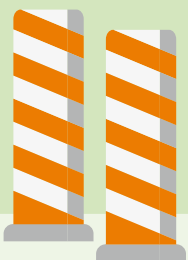
Ces interventions s'inscrivent dans notre volonté d'offrir un environnement plus sécuritaire et convivial pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Les travaux sont prévus au cours de l'été 2026.



Saison des travaux : ralentissons ensemble

Les chantiers routiers se poursuivent sur notre territoire et les chemins de détour sont plus nombreux. Une conduite prudente contribue à la sécurité des travailleurs, des cyclistes et de tous les usagers de la route.

À l'approche d'une zone de travaux ou d'un détour, nous vous invitons à réduire votre vitesse. Quelques secondes de plus sur votre trajet peuvent faire une réelle différence.



Pour connaître les travaux en cours et ceux à venir, consultez notre page Info-travaux : [VSAD.ca/travaux](https://vsad.ca/travaux).

Inscrivez-vous au Portail citoyen afin de recevoir des alertes courriel géolocalisées selon les travaux réalisés dans votre secteur : citoyen.vsad.ca.

Merci de votre collaboration et de votre prudence !



La culture, au cœur de notre communauté

Augustin poursuit sa tournée estivale

Tous les lundis et mercredis cet été, nous venons à votre rencontre dans les parcs grâce à Augustin, notre bibliobus culturel. À bord, vous trouverez une sélection de livres et de revues pour tous les âges, à consulter sur place ou à emprunter. N'oubliez pas d'apporter votre carte d'abonné de la bibliothèque Alain-Grandbois afin de profiter du service de prêt.

Consultez l'horaire pour connaître les prochaines visites d'Augustin dans votre quartier via le [VSAD.ca/bibliobus](https://vsad.ca/bibliobus).



Bibliothèque Alain-Grandbois

Nouveautés du mois



Analyse-moi ça!

Auteure : Sylvie G.
Cote : G. G111am amour

Disponible en livre numérique
et papier

[roman adulte]

Résumé : Depuis plusieurs années, Romy enchaîne les rendez-vous dans l'espoir de trouver l'homme de sa vie, sans succès. Lorsqu'elle rencontre AJ, un ancien joueur de la LNH, dans une loge bondée du Centre Bell, elle tombe sous son charme. Elle accepte donc de le revoir, sans pression, pas d'étiquettes. Juste le plaisir de se découvrir.

Mais très vite, AJ comprend que Romy est psychologue... tout comme lui ! La jeune femme est pour sa part catégorique : elle ne fréquenterait pas un confrère au risque de transformer sa vie amoureuse en séance de psychanalyse perpétuelle. Pris au piège de son propre intérêt grandissant, AJ choisit de taire la vérité, curieux de voir jusqu'où peut aller leur histoire. Lorsque Romy découvre la supercherie, elle réduit leur romance à une simple amitié. Pourtant, une question subsiste : peut-on vraiment tourner la page quand le cœur, lui, n'a pas dit son dernier mot ?



Histoire de Coupes du Monde : de Maradona à Messi

Auteur : Marc Cassivi

Disponible en livre numérique

[documentaire adulte]

Résumé : Marc Cassivi raconte la Coupe du monde depuis la finale de 1982 entre l'Italie et la République fédérale d'Allemagne jusqu'à la qualification spectaculaire du Canada pour le Mondial au Qatar en 2022. Événement qui a consacré Lionel Messi comme meilleur joueur de l'histoire au terme d'une finale d'anthologie entre l'Argentine et la France.



M comme meurtre?

Auteur : Anthony Horowitz
Cote : HOROWITZ H8166mc

Disponible en livre papier

[suspense]

Résumé : Bien occupé entre l'écriture d'une série, d'un roman et une commande de scénario, l'auteur est d'abord réticent quand un ex-policier lui propose de rédiger un livre à quatre mains sur une enquête en cours. Il accepte cependant en découvrant que l'affaire concerne une femme âgée retrouvée morte chez elle, six heures après avoir planifié ses funérailles. Une énigme mêlant réalité et fiction.



Consultez le catalogue de la bibliothèque Alain-Grandbois
via catalogue.vsad.ca pour voir les nouveautés et réserver
vos livres en version papier ou numérique.

Le coin des Augustinois actifs

Le Marché public : un arrêt incontournable de votre été



Depuis début juillet, le Marché public bat son plein au parc du Millénaire ! C'est le moment idéal pour découvrir les producteurs, artisans et créateurs d'ici.

- Tous les dimanches jusqu'au 30 août.
- Beau temps, mauvais temps (En cas de météo extrême, les informations sont diffusées sur la page Facebook Les Augustinois actifs).

Que ce soit pour vos emplettes ou simplement pour profiter de l'ambiance, nous vous attendons en grand nombre !

Consultez les détails via le : [VSAD.ca/marchepublic](https://vsad.ca/marchepublic).

Deux sites, une même fierté de célébrer ensemble

Le 24 juin dernier, votre présence et votre participation ont contribué au succès de la journée

Plus de 1200 personnes se sont rassemblées sur les 2 sites de célébration pour profiter d'une animation festive et rassembleuse.

Petits et grands ont pu prendre part à une variété d'animations, d'activités et de spectacles, dans une ambiance conviviale et familiale. Les prestations musicales ont également contribué à la réussite de cette journée.

Merci à toutes les personnes présentes, aux artistes, aux partenaires et aux bénévoles qui ont contribué à faire de cette édition un moment mémorable.



Cap sur un mois d'août bien rempli !

Depuis le début de l'été, nous vous proposons une programmation variée 6 jours sur 7 afin que vous puissiez profiter pleinement de la belle saison.

Depuis le lancement de la saison avec le Marché public du 5 juillet, de nombreuses activités ont animé le territoire. Que vous soyez amateur de culture, de sports, de plein air ou d'animations familiales, nous avons de quoi agrémenter vos journées tout au long de la saison.

Et ce n'est pas terminé !

Le mois d'août vous réserve encore plusieurs rendez-vous à inscrire à votre agenda. Parmi les moments à surveiller, l'Avant-Nuit s'annonce encore comme l'un des événements phares de notre programmation estivale.

Consultez les calendriers hebdomadaires et la programmation complète afin de ne rien manquer des activités à venir.

Découvrez la programmation complète via le [VSAD.ca/programmation](https://vsad.ca/programmation).



18 août

Début des inscriptions à la programmation d'automne

Les inscriptions en ligne et par téléphone débuteront le **18 août à 9 h**.

La brochure présentant l'horaire des activités et des cours offerts sera disponible dans toutes nos installations ainsi que sur notre site web à compter du **7 août**.

Tous les détails : [VSAD.ca/inscriptions](https://vsad.ca/inscriptions)



Soyez prêt à vous inscrire !

- Prenez rendez-vous avec un membre de l'équipe en composant le 418 878-5473 poste 5800.
- Un membre de l'équipe vous guidera sur la plateforme Sport-Plus par la suite.

Le matin de l'inscription, il est peut-être trop tard pour régler à temps certains problèmes en lien avec votre dossier !

Ta carrière se trouve ici

Équipe à grandeur humaine

Environnement collaboratif

Climat bienveillant,
respectueux et ouvert

Projets mobilisateurs,
innovants et enrichissants



Numérise le code QR
pour accéder aux
offres d'emplois



Afin de bien servir les citoyens, la Ville recherche du personnel qualifié et dédié.

Postes à combler :

- Journalier-ière
- Préposé-e à l'entretien ménager
- Comptable - CPA
- Banque de brigadier-ière-s
- Préposé-e à l'aréna
- Agent-e de bibliothèque

JEUDI
20
AOÛT
18 H À 21 H

L'AVANT-NUIT

PARCOURS FESTIF ET ARTISTIQUE
ÉDITION 2026
AU PARC RIVERAIN

LA FORÊT DES GÉANTS

18 H & 19 H 45

LES PETITS MÉNESTRELS

ANIMATION MUSICALE PARTICIPATIVE

THE FLIPS

19 H FOLK DES BOIS EN PRÉAMBULE

20 H 15 DISCO DES GÉANTS À LA PÉNOMBRE

LE QUAI

18 H 30 & 19 H 30 & 20 H 30

ÉRIC ORGANDE

BLUES ACOUSTIQUE À QUAI

19 H & 20 H

LA FANFARONETTA

FOLIE FANFARESQUE À BON PORT

LA POINTE

VOLET JEUNESSE

18 H 30 & 19 H 45

LES CORSAIRES

CIRQUE MARITIME COMIQUE

LA ROCHE

19 H À 21 H

LA CRÉATURE DE LUMIÈRE

DANSE MAJESTUEUSE ET LUMINEUSE EN PLONGÉE



PROGRAMMATION DÉTAILLÉE

VSAD.ca/LAVANTNUIT

UN ÉVÉNEMENT CULTUREL UNIQUE EN PLEIN COEUR DE LA
NATURE MAJESTUEUSE DU PARC RIVERAIN

Des nouvelles de nos partenaires



Maison des jeunes de Saint-Augustin

Un souper homard au profit de la jeunesse

La Maison des jeunes de Saint-Augustin a connu une édition remarquable de son habituel Souper homard 2026. L'événement a permis d'amasser la somme de 48 151,71 \$ pour soutenir les projets et les activités destinés aux jeunes du milieu. Cette réussite est le fruit de la générosité des participants, des partenaires et des nombreux bénévoles qui se sont mobilisés pour la cause.



La Course des Bocages

Une participation record pour la 7^e édition

La 7^e édition de La Course des Bocages Santé Brunet l'Hétrière, tenue le 13 juin dernier, a attiré plus de 2 500 athlètes. Près de 4 500 personnes se sont rassemblées sur le site pour prendre part à cet événement sportif devenu un rendez-vous incontournable dans la région. Des conditions météorologiques idéales ont contribué au succès de cette édition.



Club Lions Cap-Rouge-Saint-Augustin

Une 36^e édition couronnée de succès

Le 14 mai dernier, le Club de golf de Cap-Rouge accueillait la 36^e édition du Cocktail dinatoire et encaissement du Club Lions Cap-Rouge-Saint-Augustin. Grâce à la participation de la communauté, des partenaires, des donateurs et des bénévoles, l'événement a connu un vif succès. Les fonds recueillis permettront au Club Lions de poursuivre son soutien auprès des organismes et des personnes de la région. La soirée se déroulait sous la présidence d'honneur de M. Gérard Boulanger.



Organisme d'aide aux athlètes de Cap-Rouge-Saint-Augustin

Onze jeunes athlètes honorés

Le 28 mai dernier avait lieu la 76^e remise de bourses de l'Organisme d'aide aux athlètes de Cap-Rouge-Saint-Augustin. Au cours de cette soirée de reconnaissance, 11 jeunes athlètes augustinois ont vu leurs performances et leur engagement sportif être soulignés. Les récipiendaires évoluent dans diverses disciplines, dont le basketball, le golf, le hockey, l'athlétisme, le ski de fond, la natation et la natation artistique. Leur détermination et leur persévérance font rayonner la communauté augustinoise.

Calendrier

6 août	10 au 12 août	20 août	20 août	21 août	23 août	27 août
Maison des jeunes (MDJ) : Among Us Réel 13 h MDJ L'INTRÉPIDE	Maison des jeunes : Camping PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER	Maison des jeunes : Défi Survivor 13 h PARC DES HAUTS-FONDS	Conseil de bassin du lac Saint-Augustin présent à L'Avant-Nuit 18 h PARC RIVERAIN	Maison des jeunes : Feu culinaire 18 h 30 AU ROND DE FEU DE LA MDJ L'INTRÉPIDE	Club de tennis : Tournée Sports Experts (activité ouverte aux membres et non-membres) CENTRE DELPHIS-MAROIS	Zumba Gold avec Claire (École de danse Espace Danse) 18 h CENTRE COMMUNAUTAIRE DES CAMPUS

Portail citoyen

**Simplifiez votre quotidien :
vos services municipaux et votre compte
de taxes municipales à portée de main !**

citoyen.vsad.ca  Voilà!



Votre ville bouge, suivez-la!



Communiquez avec nous

200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 2E3

Questions ou prise de rendez-vous : 418 878-2955

En personne du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h,
avec rendez-vous sauf pour un paiement ou une
demande d'information en lien avec votre compte
de taxes et demandes de permis.



Suivez-nous!

vsad.ca

